

OBJET EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAI 2010

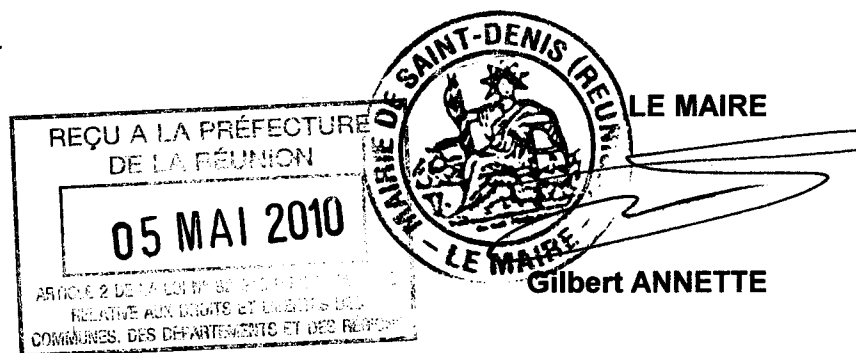
**ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION REUNION-CHINE SHANGHAI 2010**

L'exposition universelle de Shanghai est une vitrine mondiale exceptionnelle permettant de valoriser les savoir-faire locaux à la Réunion et au-delà. Permettre la présence de l'île de la Réunion sur le pavillon France doit être une marque de fierté, ce projet doit être perçu comme une opportunité de communication de grande échelle.

Dans cette optique, la Ville de Saint-Denis adhère à l'association Réunion-Chine Shanghai 2010, pour un montant de cotisation de 10,00 €.

La dépense correspondante sera imputée sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET **EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAI 2010**

**ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION REUNION-CHINE SHANGHAI 2010**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-21 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Claude BRISSAC-FERAL, 14ème Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Valide l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'association Réunion-Chine Shanghai 2010, pour un montant de cotisation de 10,00 €.

ARTICLE 2 La dépense correspondante sera imputée sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010

